

Sarlat, le 7 mai 2026

Prochain Jeudi du patrimoine : le 21 mai
« La loi de 1962 et l'héritage patrimonial de Malraux à Sarlat »

Jeudi 21 mai à 12 h 30, le Service du Patrimoine de la Ville de Sarlat-La Canéda propose un nouveau rendez-vous des Jeudis du patrimoine. Contrairement aux conférences habituellement organisées, cette rencontre prendra la forme d'une visite en extérieur, avec un rendez-vous fixé place Malraux.

Conduite par Karine Da Cruz, cheffe de projet Ville d'art et d'histoire, cette visite aura pour thème : « La loi de 1962 et l'héritage patrimonial de Malraux à Sarlat ». Elle reviendra sur un moment essentiel de l'histoire patrimoniale de la ville : la mise en œuvre de la loi du 4 août 1962, dite « loi Malraux », qui a profondément marqué la sauvegarde des centres anciens en France.

Après-guerre, Sarlat doit faire face à la nécessité de rénover son centre ancien. Sensible à la fragilité de ce patrimoine, Henry de Ségogne, conseiller d'État, œuvre en faveur d'un texte permettant de restaurer et de protéger les centres historiques. Ce projet est soumis au Premier ministre Michel Debré, puis repris par André Malraux, ministre des Affaires culturelles. Promulguée le 4 août 1962, cette loi crée les secteurs sauvegardés et marque une étape majeure dans la protection du patrimoine urbain.

À travers l'exemple de Sarlat, cette visite permettra de comprendre comment cette politique de sauvegarde a transformé durablement la ville et contribué à préserver son identité architecturale. Des images de la maison Escande et des différentes étapes de restauration viendront illustrer ce parcours au cœur du patrimoine sarladais.

Informations pratiques

Jeudi 21 mai - 12 h 30

Rendez-vous place Malraux, Sarlat-La Canéda

Contact : Service du Patrimoine - 05 53 29 82 98 - patrimoine@sarlat.fr